RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Quillan

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :
En exercice : **27**
Qui ont pris part à la délibération : **26**
Dont pouvoirs : **3**
Votes pour : **26**
Votes contre : **0**
Abstentions : **0**
Date de la convocation : **22/09/2026**
Date d'affichage : **02/10/2026**

Certifié exécutoire par réception en Sous-Préfecture de Limoux le:

- 9 OCT. 2026

L'an **deux mil vingt six, le vingt huit septembre**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune **de QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Stéphane PEILLE, Maire**.

Étaient présents : M. Stéphane PEILLE, M. Jean-Michel FOSSET, Mme Rose-Marie POUS-ODDOS, M. Yves RAYNAUD, Mme Malika GIMENEZ, M. Eric BRETON, Mme Françoise CATHIARD, M. Claude BORDES, Mme Lisette CHAUBET, M. Christophe DUVERGÉ, Mme Muriel SCANDOLERA, M. Sébastien MARRONCLES, Mme Sylviane JARDIN, M. Gérard STOQUERT, M. Benjamin HILLÉ-SCHWAB, Mme Marion DAIGNEAU, M. Derrick CAMPBELL, Mme Carole OLEKHNOVITCH, M. Boris HUG, M. Thierry CAUSSE, M. Marco CABALLERO, Mme Manon LUCASSON, M. Cédric BEAUVAL.

Étaient absents excusés : Mme Laétitia SAPLANA, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Claudine KOTTEN, Mme Céline SANCHEZ.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE, Mme Claudine KOTTEN en faveur de M. Gérard STOQUERT, Mme Céline SANCHEZ en faveur de Mme Muriel SCANDOLERA.

Secrétaire : Mme Manon LUCASSON.

Délibération n° : **MA-DEL-2026-153**

Domaine : 7.10 - Divers

OBJET : Institution de la Taxe sur la Vacance des locaux d'habitation

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts ;

Considérant dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts, permettant aux conseils municipaux d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) ;

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2027, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et la taxe sur les logements vacants (TLV) sont officiellement supprimées pour laisser place à une taxe unique : la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) ;

Considérant que du fait de cette suppression, l'ensemble des délibération prises par les collectivités pour instaurer la THLV deviendront caduques et sans objet au 1er janvier 2027 ;

Considérant que sans nouvelle délibération, aucun logement vacant ne pourra être taxé au titre de l'année 2027,

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

1. D'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) applicable au titre de l'année 2027 ;
2. De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
3. De le charger d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 26 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire,

Mme Manon LUCASSON

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

M. Stéphane PEILLE

MAIRIE DE QUILLAN (Aude)

2026-153

Identifiant FAST :	ASCL_2_2026-10-09T10-51-42.00 (MI273019396)
Identifiant unique de l'acte :	011-200059418-20261009-2026-153-DE (Voir l'accusé de réception associé)
Objet de l'acte :	Institution de la Taxe sur la Vacance des locaux d'habitation
Date de décision :	Oct 9, 2026 12:00:00 AM

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.10. Divers
Identifiant unique de l'acte antérieur :	
Acte :	MA-DEL-2026-153.PDF

Préparé	Date **09/10/26** à **10:51**	Par **TRICOIRE Muriel**
Transmis	Date **09/10/26** à **10:51**	Par **TRICOIRE Muriel**
Accusé de réception	Date **09/10/26** à **10:58**	